juin 2022

Erko (Kopram)

L’emballage vertueux Eco-Vrac

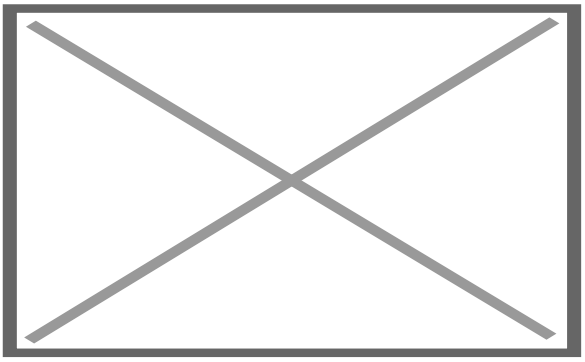

La société Erko s’est engagée à ne plus utiliser de plastique à usage unique pour l’emballage de ses outils de coupe d’ici 2023 et parallèlement à limiter les déchets et les volumes transportés. Ceci s’est notamment concrétisé par la mise en œuvre de la procédure Eco-Vrac, c’est-à-dire la possibilité de livrer en vrac dans un unique emballage en carton compact et sécurisé des produits achetés en gros volumes qui n’ont pas vocation à être installés dans des présentoirs. Cette alternative concerne toutes les gammes de lames de scies sabres, de lames de scies à métaux et de scies trépans, ces dernières étant rassemblées en gigogne, enchâssées les unes dans les autres.

Erko conditionne directement les commandes aux quantités demandées par le client du distributeur, en lots qui peuvent contenir de 100 à 200 pièces pour les lames, contre généralement de 5 à 25 articles dans les conditionnements standards, et de 10 à 20 trépans en remplacement d’emballages à l’unité. Cette opération permet de réaliser des économies d’échelle qui sont partagés avec les clients, lesquels peuvent également trouver un autre avantage à cette procédure vertueuse en l’inscrivant dans leur rapport RSE.